

SYNTHESE DES PRINCIPALES MESURES EN LIEN AVEC LA CRISE DU CORONAVIRUS

(n'hésitez pas à nous solliciter pour en savoir plus)



ALTMAN PARTNERS

Nouveauté	Quelles actions ?	Pour qui ?	Impact	Coût	Calcul / modalités	Organisme
	Se faire payer plus vite (contrats publics)	Toute entreprise	Trésorerie		0 Réduction des délais de paiement (contrats publics) à 20 jours	Organismes publics
	Reporter les échéances fiscales	Toute entreprise	Trésorerie		0 Report de vos échéances fiscales (IS, TVA, autres) jusqu'à 3 mois. Selon la situation de l'entreprise, le report pourrait in fine se transformer en annulation.	Impots
	Reporter le paiement des charges sociales	Toute entreprise	Trésorerie		0 Report jusqu'à 3 mois de l'ensemble des échéances sociales	Urssaf
	Reporter le paiement des loyers et des factures d'eau, gaz, électricité	Petites entreprises	Trésorerie		0 Le gouvernement a évoqué un moratoire sur les loyers. Vous êtes invités à stopper le paiement de vos loyers pour en reporter le paiement après la crise.	
	Modifier le paiement de l'intéressement et de la participation	Toute entreprise	Trésorerie		0 Possibilité de modifier à titre exceptionnel, les dates limites et les modalités de versement des sommes versées au titre de l'intéressement et au titre de la participation	
	Emprunter via le PGE (Prêt Garanti par l'État)	Entreprises <5000 salariés et <1500M€ de CA	Trésorerie	Votre taux + entre 0,25% et 2,00% selon taille de l'entreprise et durée d'amort.	Chaque structure juridique (sauf holdings ?) peut emprunter jusqu'à 25% de son chiffre d'affaires auprès d'un ou plusieurs établissements bancaires. Cet ou ces emprunts seront remboursables en une fois au bout de 12 mois ou amortissables sur une durée pouvant aller jusqu'à 6 ans. L'Etat les garantit à 90%. Le but de ce dispositif est de permettre à toutes les entreprises de payer leurs fournisseurs de manière à éviter un effet domino global.	<a href="https://www.altman-partners.com/wp-content/uploads/2020/03/Gouvernement-Fiche-produit-Prêt-garanti-par-lEtat.pdf">https://www.altman-partners.com/wp-content/uploads/2020/03/Gouvernement-Fiche-produit-Prêt-garanti-par-lEtat.pdf</a>
	Emprunter via le "Prêt Atout"	Toute entreprise	Trésorerie	Votre taux	Prêt de 50K€ à 5M€ sur 3 à 5 ans, sans garantie, pour les PME. Ce financement est cumulable avec le PGE.	BPIFrance
	Mobiliser ses créances	Toute entreprise	Trésorerie	Votre taux	Mobilisation de toutes vos factures qui sont garanties à 90% par BPIFrance (Pour les clients "Avance +", le montant financé par BPI France est porté à 130% du montant des créances)	BPIFrance
	Recourir aux arrêts de travail pour garde d'enfants	Toute entreprise	Réduction des coûts		0 Durant la période de confinement, permet aux parents d'enfants de moins de 16 ans de s'arrêter pour assurer sa garde. Conditions : 1 seul parent bénéficiaire. Ne pas pouvoir bénéficier du télétravail. Le salarié touche des indemnités journalières (IJ) + un complément de son employeur le cas échéant. Calcul de l'IJ prise en charge par la sécu : 50% x (3 derniers salaires bruts mensuels / 91,25) avec un plafond à 45,55€ / jour	<a href="https://declare.ameli.fr">https://declare.ameli.fr</a>
	Placer toute ou partie de vos équipes en chômage partiel	Toute entreprise	Réduction des coûts		0 Ne s'utilise qu'après avoir eu recours à toutes les autres mesures possibles (télétravail, congés payés). S'applique à 100% d'une activité (entreprise, business unit, département), pas à des salariés isolés au sein d'une activité. La déclaration se fait à la DIRECCTE, exceptionnellement dans le cadre de cette crise la déclaration pourra être rétroactive de manière à permettre aux entreprises de recourir à ce dispositif immédiatement. SALARIÉ : L'employeur lui verse 84% de son salaire net horaire multiplié par le nombre d'heures chômées. EMPLOYEUR : Dans le cadre exceptionnel du Covid 19, l'Etat prend en charge 100% de l'indemnité versée par l'employeur, jusqu'à 4,5 x le SMIC. (annonce faite par le Gouvernement, pas de texte pour le moment, voir notre lien vers le site du medef)	Direccte
	Négocier une réduction provisoire de vos charges externes (Loyer, abonnements,...)	Toute entreprise	Réduction des coûts		0 Votre activité s'est fortement ralentie ou même arrêtée, le principe est de vous faire aider par les fournisseurs "non business" pour passer ce cap en leur demandant s'ils peuvent vous aider.	
	Fonds de solidarité pour les TPE (< 1M€ de CA)	TPE <1M€ de CA	Réduction des coûts		0 1500€ versés sur demande par la DGFP (si CA a baissé en mars de plus de 70% vs mars 2019)	Impots
	Fonds de solidarité pour les TPE (dispositif anti-faillite)	TPE <1M€ de CA	Réduction des coûts		0 Inconnu. Pour les TPE en grande difficulté	Impots
	Purger les congés et RTT	Toute entreprise	Maximisation de la capacité de production future		0 Utilisation des stocks disponibles de congés payés et RTT. Le projet de loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 prévoit la possibilité pour l'employeur d'imposer ou de modifier unilatéralement les dates de prise d'une partie des congés payés dans la limite de six jours ouvrables.	
	Profiter du chômage partiel pour former vos salariés	Toute entreprise	Maximisation de la capacité de production future	Coût formation	Le temps chôme dans le cadre du chômage partiel peut être utilisé pour former vos salariés avec l'avantage à la clé de porter l'indemnité pour le salarié à 100% du salaire net (au lieu de 84%). De nombreuses formations en ligne permettent de le faire sans les mettre en danger sur le plan de la santé.	